



COMMUNIQUE DE PRESSE N°004.../CENI-RDC/19

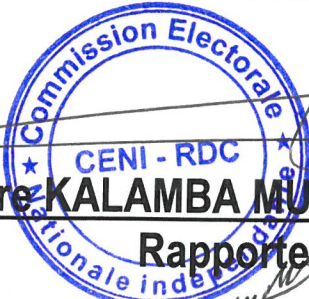
La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), porte à la connaissance de l'opinion tant nationale qu'internationale que conformément à la décision n°030/CENI/BUR/19 du 29 janvier 2019 portant modification du calendrier des élections des Sénateurs, des Gouverneurs et Vice-gouverneurs de province, la période de retrait des formulaires et le dépôt des dossiers des candidatures prend fin ce lundi 04 février 2019.

La CENI rappelle que la période d'ajout, de retrait et substitution des candidatures est maintenue du 05 au 09 février 2019.

Cependant, tenant compte de certaines contraintes logistiques et opérationnelles, les candidats indépendants, les partis et les regroupements politiques ou leurs mandataires ont jusqu'à la date du 07 février 2019, à 17h00, heure locale, pour déposer leurs dossiers aux Bureaux de réception et traitement des candidatures.

Par ailleurs, la CENI rappelle aux candidats indépendants, partis et regroupements politiques que seuls les originaux des formulaires sont acceptables aux BRTC.

Fait à Kinshasa, le 04 FEB 2019


Jean Pierre KALAMBA MULUMBA N'GALULA
Rapporteur